

# Charte Handicap

## Pourquoi cette Charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation..... les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap, un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, en particulier la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte des besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

## Notre politique Handicap, Nos engagements généraux

Notre politique Handicap, une politique raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre entreprise et qui met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles.

- Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte les besoins spécifiques en :
  - Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible à tout type de handicap / accessible sous conditions (à préciser) / non accessible aux personnes en situation de handicap
  - Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
  - Sensibilisant l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

## Missions de la Personne-ressource Handicap

- ASSURER UNE VEILLE
  - Identifier, actualiser les ressources disponibles
  - Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
  - Diffuser une information actualisée notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap
- ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER

### En amont du parcours

- Accueillir, écouter la personne en situation de handicap et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations
- Se mettre en lien avec le référent handicap des entreprises clients ou les organismes dédiés à l'handicap (Agefiph..)
- Contribuer avec ces référents handicap au montage de dossiers administratifs utiles
- Evaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques (avec les équipes dédiées) et d'accessibilité des bâtis (avec les fournisseurs), les référents handicap des entreprises clientes restant lead sur la gestion financière

- Accompagner à la mise en place /déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne en situation de handicap
- Sensibiliser ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes

#### Pendant le parcours

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne en situation de handicap
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du référent handicap des entreprises clientes

#### Après le parcours

- Préparer le bilan de la personne en situation de handicap
- Capitaliser sur la dimension handicap
  
- INFORMER, SENSIBILISER
  - Être personne ressource en interne sur la thématique Handicap
  - Informer de son rôle et de sa disponibilité
  - Lever les freins constitués par les représentations du handicap
  - Communiquer pour sensibiliser les équipes pédagogiques
  
- DEVELOPPER UN RESEAU DE PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE
  - Identifier et cartographier les acteurs
  - Orienter la personne en situation de handicap auprès des acteurs utiles, selon les besoins (orientations supports de partenariats)
  - Contribuer aux éventuelles dynamiques locales autour de projets liés au handicap
  
- Personne-ressource pour vous orienter, Michèle GUIDICELLI

#### **Cartographie des acteurs Handicap sur notre territoire : [ici](#).**

Quelques contacts/dispositifs immédiats au besoin :

- **AGEFIPH** – <https://www.agefiph.fr/provence-alpes-cote-dazur-et-corse> 0800 11 10 09
- **Handipactes Paca-Corse** <https://handipactes-paca-corse.org/ressources>
- **MPDH**- <https://www.mdp2b.fr/conseils.php> 04 95 30 08 35
- **Cap Emploi Corse A Murzia - Handi-cv** <https://www.capemploi-corse.com> 04 95 32 01 68
- **ARSEA** (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte) <https://www.arsea-de-corse.fr/> 09 74 56 67 44
- **ADAPEI 2B L'EVEIL** <https://www.adapei-eveil.fr/> 04 95 32 22 74
- **FNATH** <https://www.fnath.org/integration-professionnelle/>
- **Mon parcours handicap** – <http://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

**Dernière modification : 04 Octobre 2021**